

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2013**

L'An Deux Mille Treize, le deux septembre à vingt heures trente minutes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2013

**PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. MORIN Y. LECOMTE JP. GARNIER C. DIGUET E. MERCERON A. HAY P. BILLY J. TAILLEFAIT C. MAIRÉ E. BERNARD P. Monsieur Eric DIGUET a été élu secrétaire de séance.**

**Une erreur est relevée sur le compte-rendu de la réunion de septembre ( secrétaire de séance).**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. LOCATION 25B RUE LESCURE CM20131002-001**

Monsieur Cédric VAZON ayant sollicité la location du logement sis 25B rue Lescure à compter du 15 octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lui attribuer ce logement à compter du 15 octobre 2013 avec un montant de location de 353.00 € euros mensuel. A l'entrée dans les lieux, M. Cédric VAZON devra verser une caution de 353.00 € ainsi que le loyer du 15 au 31 octobre 2013 soit la somme de 193.58 € ( 353.00 € / 31 jours x 17 jours).

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**2. CAUTION 25 D RUE LESCURE CM20131002-003**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint aux bâtiments, explique que Mme Fabiola CHARGÉ, locataire du 25D rue Lescure a quitté son logement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Elle avait versé à son entrée dans les lieux une caution de 367.07 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de rembourser la caution de Mme CHARGÉ moins le montant des ordures ménagères sous réserve que le paiement des loyers soit à jour et donne tous pouvoirs à Monsieur Maire pour la mise en application de cette décision.

**3. LOCATION 25D RUE LESCURE CM20131002-002**

Monsieur Denis GUITTON ayant sollicité la location du logement sis 25D rue Lescure à compter du 7 octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lui attribuer ce logement à compter du 7 octobre 2013 avec un montant de location de 373.98 € euros mensuel. A l'entrée dans les lieux, M. Denis GUITTON devra verser une caution de 373.98 € ainsi que le loyer du 7 au 31 octobre 2013 soit la somme de 301.60 € (373.98 € / 31 jours x 25 jours).

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**4. DELIBERATION POUR PROLONGATION APPLICATION DES TARIFS GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS JUSQU'AU 31/12/2014 CM20131002-004**

Suite à la prise en charge de la compétence de la garderie, de l'accueil de loisirs des mercredis et des petites vacances par la future communauté d'agglomération, et afin de permettre une organisation optimale par cette nouvelle structure,

Il est proposé de prolonger l'application des tarifs de l'année scolaire 2013-2014 jusqu'en décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, prolonge l'application des tarifs de la garderie et des accueils de loisirs jusqu'au 31 décembre 2014 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**5. RENOUELEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION ASSISTANT DE PREVENTION AUPRES DU CCAS JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2013 CM20131002-005**

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 26/08/2013, le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition de l'assistant de prévention de la commune auprès du CCAS de Boismé du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013 à raison d'une heure par mois.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

**6. POINT SUR LA LOTISSEMENT ECOQUARTIER DU LAC**

Monsieur le Maire explique où en sont les travaux.

Deux permis de construire ont été déposés. Les numéros de maisons sont à attribuer : il est décidé de commencer par en haut.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1. Randos motos :** Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mécontentement du Président du Motoclub suite à l'augmentation du tarif de location de la salle.

**2. Courrier CFDT :** suite au courrier, il est demandé de se renseigner concernant la loi de protection de la vie privée auprès de l'Association des Maires.

**3. REMBOURSEMENT FACTURE A L'ANIMATRICE DE LA GARDERIE CM20131002-006**

Monsieur le Maire explique que l'animatrice de la garderie a acheté chez GIFI des lanternes papier pour une activité à faire pendant le centre de loisirs de Toussaint. Elle a payé avec sa carte bancaire.

Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la facture GIFI qui s'élève à la somme de 11.99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte le remboursement de cette somme de 11.99 € à l'animatrice (code agent 0001/00009) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**4. Délibération pour rembourser la tarière :** à revoir à la prochaine réunion.

**5. Demande de compte-épargne temps par le personnel :** Monsieur le Maire présente les modalités d'application de ce compte-épargne temps. Un projet sera réalisé et soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion afin que le Conseil Municipal puisse en délibéré avant la fin de l'année 2013.

Les agents auront jusqu'à fin février 2014 pour prendre leurs congés restants ou pourront épargner ce qui leur reste en fin d'année 2013. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la prise de congé pour l'année devra être soldée au 31/12/2014 et 5 jours maximum de congés pourront être placés sur le Compte-épargne temps. En aucun cas, les jours épargnés ne seront payés.

**6. Assemblée Générale APEB-OGEC :** vendredi 11 octobre à 20h15.

**7. Communauté d'agglomération du Bressuirais :** 1<sup>er</sup> conseil d'agglomération le mercredi 9 octobre 2013 à 18h30 à Bocapôle. Ouvert au public.

**8. Garderie :** la VMC est arrêtée. L'école va faire mettre des interrupteurs et un plafonnier sur deux est allumé.

**9. Commission communication :** lundi 14 octobre à 20h30 en présence de tous les présidents d'Association. Ordre du jour : Manifestations 2014-2015, informations municipales, bulletin et questions diverses.

*Séance levée à 22 h 15 min.*

*Le secrétaire,*

*Les membres présents,*

*Le Maire,*